



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 22 octobre 2025
CR N° 9**

Présent (es) : Mesdames VANEY Nolwenn - TORTORA Sandrine - CORMERAIS Martine
Messieurs GILBERT Cédric - COUDURIER Julien - BOULLE Thomas - BOTTONI
Pierre

Excusé (es) : Mesdames HACENE Marie - CHENAF Sandrine - COLLE BELTAI Valérie
Monsieur PALLARES Laurent

Invité : Monsieur MEON Ludovic

COURRIERS AUX CLUBS

**Merci d'envoyer vos engagements pour la coupe du Val de Marne et de la Coupe
Départementale avant le 05 novembre 2025 12h.**

INDISPONIBILITES DE GYMNASE

VALENTON : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 09 avril au 13 avril 2026.

ALFORTVILLE : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 08 au 21 janvier 2026.

TOURNOIS MINI-HAND

MAISONS-ALFORT	16 novembre 2025
VILLENEUVE	7 décembre 2025
SAINT-MAUR	14 décembre 2025
IVRY	15 février 2026
ORMESSON	15 mars 2026
FONTENAY	22 mars 2026
VILLEJUIF	29 mars 2026
CHAMPIGNY	12 avril 2026
BONNEUIL	19 avril 2026
CHENNEVIERES	10 mai 2026
CRETEIL	10 mai 2026
CHEVILLY LARUE	31 mai 2026

CHAMPIONNATS FEMININS

-18 ANS FEMININES

POULE C:

Rencontre US Alfortville HB / CA L'Hay-les-Roses HB du 18/10/2025

ALFORTVILLE : Vous avez match perdu par pénalités sportive et financière car vous avez fait jouer des joueuses de -17 ans France. Non-respect de la règle 15.3.

-15 ANS FEMININES

POULE A:

Rencontre ES Vitry / CSM Bonneuil HB du 18/10/2025

VITRY : FDME transmise hors délai. Amende suit.

POULE C:

Rencontre HBC Arcueil / US Créteil HB du 18/10/2025

VITRY : FDME transmise hors délai. Amende suit.

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65
• Courriel : 5894000@ffhandball.net • Site Internet : www.hand94.org